

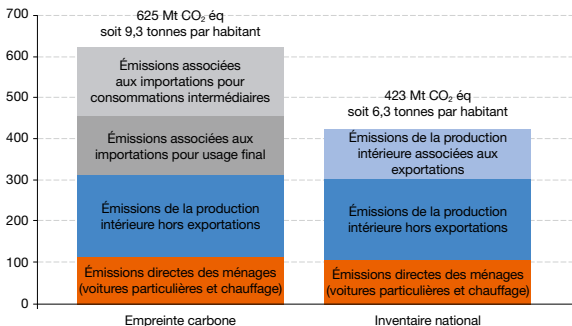
Empreinte carbone et émissions territoriales

Deux méthodes complémentaires permettent d'apprécier les pressions d'un pays sur le climat :

- Les **inventaires nationaux** (approche territoriale) comptabilisent des quantités de GES physiquement émises à l'intérieur du pays par les ménages (voitures et logements) et les activités économiques (consommation d'énergie fossile, procédés industriels et émissions de l'agriculture). Les données issues des inventaires, élaborés chaque année pour répondre aux normes de la CCNUCC, sont les plus courantes et celles actuellement privilégiées pour les comparaisons internationales.
- L'**empreinte carbone** est une estimation des émissions de GES induites par la demande finale intérieure du pays (consommation finale et investissements). L'empreinte est constituée des émissions directes des ménages (logements et véhicules), des émissions de la production nationale (hors exportations) et des émissions des activités économiques étrangères dont la production est destinée aux importations du pays.

COMPARAISON DE L'EMPREINTE CARBONE DE LA FRANCE ET DE L'INVENTAIRE NATIONAL EN 2019

En Mt CO₂ éq



Note : l'empreinte et l'inventaire (voir glossaire) portent sur les trois principaux GES (CO₂, CH₄, N₂O) hors UTCATF. En raison d'une comptabilisation différente du transport international selon les approches, les sous-totaux (émissions des ménages et émissions de la production intérieure) de l'empreinte et de l'inventaire ne sont pas identiques.

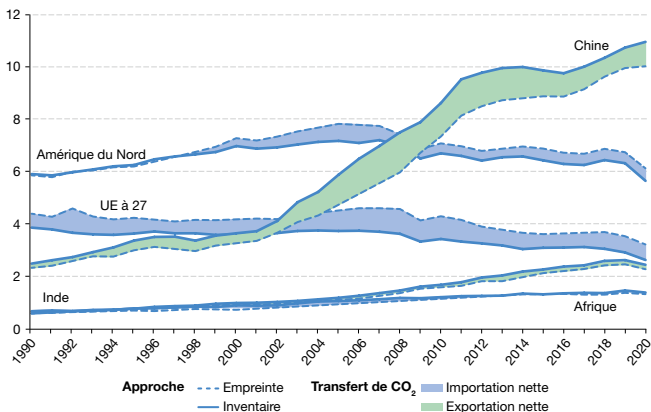
Champ : périmètre Kyoto (métropole et outre-mer appartenant à l'UE).

Sources : Citepa ; AIE, EDGAR-JRC ; FAO ; Douanes ; Eurostat ; Insee. Traitement : SDES, 2023

Le niveau de l'empreinte carbone de la France est sensiblement supérieur à celui des émissions sur le territoire national : 625 Mt CO₂ éq contre 423 Mt CO₂ éq, soit 48 % d'émissions en plus en 2019. Les émissions associées aux exportations représentent 28 % des émissions sur le territoire national tandis que les émissions associées aux importations constituent la moitié de l'empreinte carbone en 2019.

COMPARAISON INTERNATIONALE DES ÉMISSIONS DE CO₂ SELON LES APPROCHES

En Gt CO₂



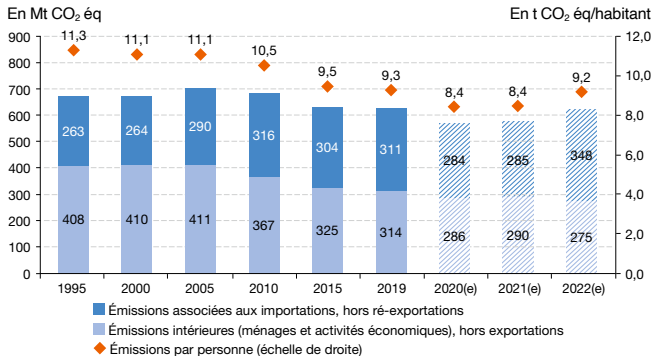
Source : Global Carbon Budget 2022. Traitement : SDES, 2023

Entre 1990 et 2020, les émissions de CO₂ issues des combustibles fossiles, du torchage et de la production de ciment des pays de l'OCDE ont diminué de 8 % selon l'approche inventaire et de 3 % selon l'approche empreinte. Dans l'UE à 27, sur la même période, elles ont diminué de 32 % suivant l'approche inventaire et de 27 % suivant l'approche empreinte. Ces baisses sont pour partie liées à la crise sanitaire.

En 2021, les émissions de l'inventaire des pays de l'OCDE et de l'UE à 27 ont augmenté par rapport à 2020, sans toutefois dépasser les niveaux d'émissions de 2019. Les données d'émissions selon l'approche empreinte pour l'année 2021 ne sont pas encore disponibles.

En Chine, les émissions ont plus que quadruplé entre 1990 et 2020.

ÉVOLUTION DE L’EMPREINTE CARBONE DE LA FRANCE



(e) = estimations.

Note : l’empreinte carbone porte sur les trois principaux gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O).

Champ : périmètre « Kyoto » (métropole et outre-mer appartenant à l’UE).

Sources : Citepa ; AIE ; FAO ; Douanes ; Eurostat ; Insee. Traitement : SDES, 2023

En 2022, l’empreinte carbone de la France serait, selon des estimations provisoires, de 623 Mt CO₂ éq, soit une hausse de 8 % par rapport à l’année 2021. Après la chute des émissions en 2020 liée à la pandémie de Covid-19, le niveau de l’empreinte repartirait à la hausse et reviendrait à un niveau proche de 2019 en 2022.

Depuis 1995, l’empreinte carbone a diminué de 7 % alors que la demande finale intérieure, en volume, dont le montant conditionne en partie le niveau de l’empreinte, a augmenté de 51 %. Cette baisse de l’empreinte traduit deux dynamiques distinctes : une réduction des émissions intérieures de 33 % et un accroissement des émissions associées aux importations de 32 %. En 2022, les émissions importées représenteraient 56 % des émissions totales de l’empreinte.

Rapportée au nombre d’habitants, l’empreinte carbone est estimée à 9,2 tonnes de CO₂ éq par personne en 2022, soit une baisse de 19 % par rapport à 1995.

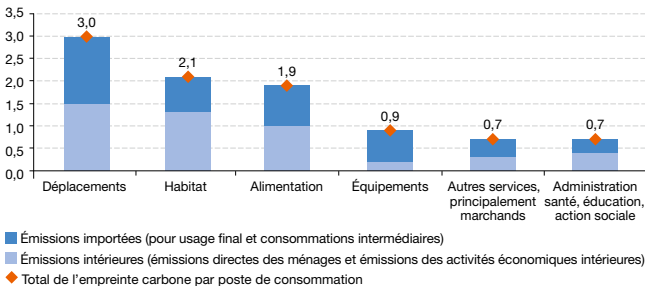
L'EMPREINTE CARBONE DE LA DEMANDE FINALE DE LA FRANCE PAR POSTE DE CONSOMMATION

En 2019, l'empreinte carbone moyenne d'un Français est estimée à 9,3 tonnes de CO₂ éq. Les émissions directes des ménages et celles associées aux 64 biens et services composant la demande finale peuvent être allouées à différents postes de consommation : déplacements, habitat, alimentation, équipements et services.

Se déplacer, se loger et se nourrir agrègent les trois quarts des émissions de GES de l'empreinte carbone d'un Français : 32 % pour le transport des ménages (3,0 t CO₂ éq/hab), 22 % pour leur habitat (2,1 t CO₂ éq/hab), 21 % pour leur alimentation (1,9 t CO₂ éq/hab), 10 % pour l'achat de biens d'équipement (0,9 t CO₂ éq/hab) et 15 % pour les services marchands et non marchands utilisés par les ménages (1,4 t CO₂ éq/hab). Environ la moitié des émissions sont importées pour les postes déplacements (49 %), alimentation (47 %), et administration, santé, éducation et action sociale (44 %). Les émissions importées sont prépondérantes pour le poste équipements (82 %) et pour les services marchands (62 %), et minoritaires pour le poste habitat (37 %).

Décomposition de l'empreinte carbone par poste de consommation en 2019

En tonnes de CO₂ éq par an et par personne



Note : l'empreinte et l'inventaire (voir glossaire) portent sur les trois principaux GES (CO₂, CH₄, N₂O) hors UTCATF. Champ : périmètre « Kyoto » (métropole et outre-mer appartenant à l'UE).

Sources : SDES, 2023, d'après Citepa ; AIE ; EDGAR-JRC ; FAO ; Douanes ; Eurostat ; Insee